

## **PETR DU PAYS DE RETZ**

### **DELIBERATION**

**Séance du 15 Mars 2024**

Date de la convocation du Comité syndical : 29 février 2024  
Nombre de membres en exercice : 53  
Nombre de membres présents : 30  
Nombre de votants : 32

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mars à quatorze heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de Mme BRIAND, Présidente.

**Etaient présents** : Mmes Pascale BRIAND, Séverine MARCHAND, Nadège PLACE M. Edgar BARBE, Claude CAUDAL, Jacky DROUET, Jean Bernard FERRER, Pierre MARTIN, Jacques PRIEUR, Jacques RIPOCHE, Jacques MALHOMME **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mmes Marie Line BOUSSEAU, Annie BRIEND, Dorothée PACAUD, Raymond CHARBONNIER, Michel OLIVIER **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire** Mmes Nathalie GUIHARD, Laura GLASS, Laetitia PELTIER, Christian GAUTHIER, Claude NAUD, **pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique**, Mme Karine PAVIZA, M. Michel AURAY, Patrick BERTIN, Bernard COUDRIAU, Yannick FETIVEAU, Frédéric LAUNAY, Stephan BEAUGE, Johann BOBLIN, Jean Yves MARNIER pour **Grand Lieu Communauté**.

**Etaient excusés** : M. Rémy ROHRBACH (POUVOIR à Séverine MARHCNAD), Luc NORMAND (pouvoir à Claude CAUDAL), Gaetan LEAUTE, Claire HUGUES, Jean Michel BRARD, Christiane VAN GOETHEM **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Noëlle MELLERIN, Jean Pierre AUDELIN **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire**, M/ Alain PINABEL **pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique** ; M. Christophe LEGLAND **pour Grand Lieu Communauté**.

✂✂✂✂

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE ET LE PETR DU PAYS DE RETZ POUR LA MISE A DISPOSITION AU PETR D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE**

Par convention du 19 mars 2021, la communauté de communes de Sud Retz Atlantique met à disposition du PETR un agent titulaire, 1 ETP, en contrepartie de quoi le PETR apporte une participation financière annuelle correspondant à l'ensemble des coûts identifiés (traitement de l'agent, frais de déplacement...). Cette mise à disposition, renouvelée par avenant, prend fin.

Au regard des missions du PETR confiées à cet agent, il apparaît nécessaire de prolonger cette mise à disposition, et pour ce faire, de prévoir un nouvel avenant à la convention initiale.

Ainsi la reconduction de la mise à disposition de Mme SELLIER est proposée pour être prolongée jusqu'au 22 mars 2027.

Entendu l'exposé de la Présidente,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 044-200060838-20240318-DEL12CS15032024-CC



- **APPROUVE** le projet d'avenant à la convention de mise à disposition de M. Hugues BAUDRY auprès du syndicat mixte du PETR du Pays de Retz pour la période 2023-2026,
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer cet avenant et plus généralement à intervenir sur tout document administratif relatif à ce dossier.

Publication effectuée le :

La Présidente,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by 'hu' and a horizontal line underneath.